

Négociation Risques Psychosociaux :

Des moyens insuffisants...

Les Fédérations claquent la porte!

Lors du groupe de travail commun CTM/CHSCTM du 14 octobre 2014, les Fédérations des finances CGT, Solidaires, FO et CFDT ont jugé que les propositions faites par le Secrétariat Général ne permettaient pas d'avancer positivement sur le projet d'accord ministériel sur la « prévention des risques psychosociaux (RPS) et la santé au travail » dans les Ministères Économiques et Financiers. Après avoir quitté la salle, elles ont adressé la lettre ouverte (ci-dessous) aux Ministres et au Secrétaire Général de Bercy.



Messieurs les Ministres,

Les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT considèrent que les propositions faites par le Secrétariat général lors du groupe de travail du 14 octobre 2014 commun CTM/CHSCTM ne permettent pas de passer une étape dans la prévention des Risques Psycho-sociaux (RPS) et l'amélioration de la santé au travail dans les Ministères Economiques et Financiers.

Ces propositions sont largement insuffisantes eu égard aux enjeux posés. Elles sont même régressives par rapport à l'existant dans les directions des MEF et aux accords Fonction Publique.

Ce constat, les ministres et le Secrétariat Général en portent l'entière responsabilité.

Face à cette situation de blocage, les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT adresseront par écrit aux ministres et au Secrétariat général leurs contributions tant sur la méthode de conduite de négociation que sur le contenu d'un éventuel accord, dans le courant du mois d'octobre afin de pouvoir tenir un groupe de travail décisif au mois de novembre. Ces contributions reprendront notamment les propositions déjà formulées dans les précédents groupes de travail.

Les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT **jugent inacceptable l'annonce du redéploiement des moyens issus du budget de l'action sociale vers la santé au travail.**

Les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT veulent aboutir à un accord améliorant concrètement et notablement la prévention des Risques Psycho-sociaux (RPS) et la santé au travail au sein des Ministères Economiques et Financiers.

Paris, le 14 octobre 2014